

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le quinze juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Gérard GOUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à M. Lambert), François AUBIN (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à Mme Renou-Mignien), Sylvie POUVREAU (ayant donné pouvoir à Mme Large), Marcel LAMIRAULT (ayant donné pouvoir à M. Brisé), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Yves GUIGNOUARD (ayant donné pouvoir à M. Planche), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Béconnier), Florence TAVEAU (ayant donné pouvoir à Mme Vaquette), Gaston BERITAULT (ayant donné pouvoir à M. Durieux).

Le conseil municipal a désigné Mme Marie-Paule RENOU-MIGNIEN comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2011 a été approuvé.

2011/47 Convention d'adhésion-projet « Champ Pinson » entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de tout mettre en œuvre pour que soit assurée la maîtrise foncière de la zone AUD dite de « Champ Pinson » afin de s'assurer de la réalisation d'objectifs tels que la mise en œuvre de la mixité sociale, le développement urbain équilibré et l'offre à l'ensemble de la population d'un véritable droit au logement, aux services et aux équipements urbains,

Appelé à conclure une convention d'adhésion-projet avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention d'adhésion-projet « Champ Pinson » entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes et autorise le Maire à la signer

Sollicite de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle une délégation de son droit de préemption au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes pour l'ensemble de la zone concernée.

2011/48 Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1529 relatif à la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles,

Appelé à délibérer sur l'instauration de cette taxe à l'échelon communal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'instaurer la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

2011/49 Création d'une réserve civile communale

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé de l'intérêt de la création d'une réserve civile communale dans le cadre de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide la création d'une réserve civile communale et charge le Maire de l'application de cette décision par arrêtés municipaux.

2011/50 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de Plan Communal de Sauvegarde,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'annexé à la présente.

2011/51 Acquisition foncière rue d'Aquitaine

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 221 de 351 m², AB n° 288 de 22 m² et ZK n° 175 de 7 m², appartenant à M. Guy JUTEAU demeurant 18, avenue de La Rochelle à Nieul-sur-Mer,

Considérant que ces parcelles sont parties intégrantes des espaces communs d'un lotissement et auraient dû faire l'objet d'une incorporation dans le domaine communal lors de l'incorporation de la rue,

Vu l'accord du propriétaire pour céder ces parcelles pour l'euro symbolique,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AB n° 221 de 351 m², AB n° 288 de 22 m² et ZK n° 175 de 7 m²,
appartenant à M. Guy JUTEAU demeurant 18, avenue de La Rochelle à Nieul-sur-Mer, pour l'euro symbolique, la
commune supportant les frais notariés.

La séance a été levée à vingt et une heures trente.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Sylvie DUBOIS

Annie GRIZON

Michel PLANCHE

Annie GOUJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HENNENFENT

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE